

M. Ilian ANDONOV et  
Mme Diana ANDONOVA  
110 Rue de la Vallonnière  
45760 Marigny les Usages

## **Objet : Enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale visant à implanter la centrale biogaz de Lugère sur la commune de Marigny les Usages**

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du dossier de Demande d'autorisation environnementale et de l'Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Centre-Val de Loire sur la demande d'autorisation d'exploiter de la centrale biogaz de Lugère sur la commune de Marigny Les Usages (45). Nous avons constaté avec regret que l'ARS a refusé de donner son avis sur le projet.

Nous avons également cherché des informations sur le fonctionnement des centrales biogaz de méthanisation déjà mises en action en France et en Europe. En prenant en compte toutes ces sources nous voulons partager avec vous nos principales préoccupations et inquiétudes pour les impacts négatifs de la réalisation du projet qui est objet de l'enquête publique :

### **1. Nuisances olfactives**

- Une installation de méthanisation en principe ne génère pas d'odeurs, les odeurs sont cependant générées par tous les processus auxiliaires. D'après les différents témoignages (Montpellier, Boulay, Marnay, Hagetmau, Marboué) le scénario est toujours le même. Au début du projet on a les assurances préalables des autorités et des entrepreneurs que cette technologie ne crée pas des odeurs. Après la mise en exploitation des usines, les nuisances olfactives graves sont une réalité. La lutte avec des odeurs devient coûteuse et très difficile, voire impossible. Pourquoi entrer dans un cercle vicieux, quand nous pouvons l'éviter ? Qui est-ce qui va prendre la responsabilité ?
- Proximité des premières habitations à 300m et à 600m du centre du village
- Les vents dominants sud-ouest vont accélérer la propagation des odeurs dans tout le village
- Aucune étude préalable du niveau des odeurs n'a été réalisée par VOL – V, ce qui est entre autre demandé par MRAE dans leur avis.
- Aucune entreprise ne voudra pas s'installer à côté d'une usine de méthanisation

### **2. Nuisances sonores**

- Aucune étude n'a été réalisé pour estimer l'augmentation du bruit du trafic en résultat du cumul des différents projets en cours dans la Zone technologique (Parc Cosmétique, autres ...)
- Quelles sont les mesures prévues pour palier à cette augmentation ?

### **3. Pollution et Risque sanitaire et bactériologique**

- fuites accidentelles de méthane – 25 fois plus nuisible que le CO2
- fuites accidentelles de sulfure d'hydrogène – gaz hautement toxique et mortel. Fortes inquiétudes apparaissent en Allemagne démontrant le rapport entre le botulisme chronique et le digestat de méthanisation
- l'implantation de l'usine suppose des impacts multiples de cette pollution sur la biodiversité avoisinante.

### **4. Risque d'explosion et incendie**

- Plusieurs incidents industriels, incendies et explosions ont été constatés dans les usines de méthanisation en France et en Europe. La proximité de la forêt et de Nature 2000 donne à ce risque une autre dimension.

### **5. Dévalorisation de l'immobilier**

- Toutes ces nuisances vont engendrer une dépréciation des biens immobiliers. Qui va prendre en charge ces pertes ?

La commune de Marigny les Usages étant près de la forêt, assez proche de la Loire et d'Orléans a toutes les capacités de développer les activités sportives et de loisirs, d'apporter au développement du tourisme. Une usine de méthanisation à côté du village et de la forêt va faire disparaître ce type d'activités. Elle aura un impact sérieux sur la santé et le bien-être des habitants. Nous ne voulons pas vivre dans une zone de danger, impactée par les différentes nuisances. Nous voulons vivre dans un village propre tel que nous avons choisi en arrivant ici en 2014.

Ce projet ne doit pas être réalisé à cet endroit. Le scandale environnemental, social, humain et financier doit être évité.

Nous souhaitons que les autorités donnent la priorité à l'intérêt écologique et au bien-être des habitants.